

## Règlement 100 km



100KM style libre sur route. Le parcours est homologué par un juge fédéral selon la méthode du compteur Jones norme IAAF. **Épreuve classante à Label Régional.**

Peut participer, toute personne ayant au moins 20 ans, respectant les conditions suivantes :

- Licenciés FFA ou FFT (Triathlon) (fournir une photocopie de la licence de l'année en cours).
- Non licenciés FFA ou FFT (fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, de moins d'un an, certifié conforme à l'original et signé de la main du coureur.)

Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence. Il incombe aux autres engagés de s'assurer personnellement.

### CIRCUIT

Départ de Chavagnes-en-Paillers. Itinéraire 100% bitume de très faible dénivelé composé d'une petite boucle de 0,778 km, suivie de 6 tours de 16,537 km traversant les communes de Chavagnes en Paillers et des Brouzils ainsi que la forêt de GRALAS.

3 postes de ravitaillement et 2 zones d'épongeage sont installés sur le circuit.

Arrivée au complexe sportif où l'on vous propose consigne, vestiaires et douches.

Délai de course : 15h00  
 Temps maximal de passage au 84<sup>ème</sup> km 12h00  
 Fin des courses à 20h00



### ENGAGEMENT

**37 €uros** pour les licenciés FFA  
**40 €uros** pour les non licenciés FFA  
 avec envoi du dossier complet et règlement joint avant le 30 avril 2012.  
**50 €uros** pour tous à partir du 30 avril 2012.

### DEPART

Consigne ouverte à partir de 4H30 sur site de départ. Départ **5H00** précises.  
 Chaque coureur portera deux dossards, l'un devant, l'autre derrière. Ils devront être apparents dans leur **totalité (y compris les logos des partenaires) sur la globalité du parcours.**

### CLASSEMENTS

Récompenses remises par les Partenaires.

**SCRATCH FEMMES ET HOMMES.**

**VETERAN HOMMES**

**1<sup>ER</sup> CLUB FFA** (addition des temps sur 3 coureurs)

**REGION PAYS DE LA LOIRE - VENDEE (\*)**

(\*) Licenciés : Département du siège du Club.

Non licenciés : Adresse du domicile

La puce électronique, fournie aux coureurs, est obligatoire pour être classé.  
 Elle sera fixée au laçage d'une chaussure et devra être restituée à l'arrivée.

### SECURITE

Coureurs et accompagnateurs devront respecter le code de la route. La circulation automobile est réduite aux seuls véhicules officiels et de sécurité dans le sens de la course.

Un seul suiveur en vélo est autorisé par centbarnard.  
 Les signaleurs veilleront, pour votre sécurité, au respect de ces règles.

### RECOMPENSES

Au retrait des dossards :

Affiche de l'épreuve et Brioche vendéenne  
 Article vestimentaire ou sportif

Le jour de la course :

Petit-déjeuner et repas après course offerts  
 Trophée pour les arrivants.

10 jours après l'épreuve :

Diplôme et palmarès complet